

# « La culture peut redonner à pratiquer les droits fondamentaux » – Frédéric Lafond

Publié le 17/02/2017 • Par [Hélène Girard](#) • dans : [France](#)

---



Frédéric Lafond Les directeurs des affaires culturelles (DAC) des collectivités territoriales veulent promouvoir la citoyenneté culturelle. Ils en débatteront lorsqu'ils seront réunis les 9 et 10 mars 2017 à Strasbourg, pour leurs 4èmes Assises nationales, organisées par leur fédération d'associations de DAC, la FNADAC. Dans la perspective de cette manifestation, la Gazette a rencontré son président, Frédéric Lafond, pour faire le point sur les réflexions en cours dans la profession.

Pour la 4<sup>ème</sup> fois depuis 2007, la [Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles](#) (Fnadac) organise ses Assises nationales, qui auront lieu, cette fois-ci, à Strasbourg. Au programme « culture et citoyenneté, les défis à relever ». En amont de cet événement, son président, Frédéric Lafond, explique pourquoi la citoyenneté culturelle est un enjeu « crucial » et comment elle irrigue les réflexions des professionnels.

## Les Assises de la Fnadac articuleront la culture et la citoyenneté. Sur quoi repose cette articulation ?

---

Le fil rouge de notre réflexion, c'est : « la culture, comme projet de société », la culture pour « faire société ». Il s'agit de se demander ce qui fait que, sur un territoire donné, une citoyenneté culturelle peut s'exprimer, à travers le projet partagé d'une société démocratique et républicaine, qui prend vie grâce aux apports des actes et des acteurs culturels, du débat démocratique instauré par les pratiques culturelles, de tous ces projets qui permettent les rencontres et la participation des populations à l'expression de leur héritage et avenir communs, en dépassant les identités fermées et conflictuelles.

À LIRE AUSSI

[La culture est un projet de société – Frédéric Lafond](#)

## Comment la citoyenneté culturelle se traduit-elle dans la Cité?

---

La citoyenneté culturelle prend place dans l'espace public, elle encourage l'expression, elle renouvelle les gouvernances culturelle et politique, elle conçoit la culture comme vecteur de lien social, elle réfléchit aux modes de transmission de la culture, elle donne une importance à la médiation culturelle, et à la participation culturelle. La citoyenneté culturelle englobe la question de la démocratisation et de la démocratie culturelle. Elle remet en cause la verticalité des systèmes.

Elle favorise les initiatives, la responsabilisation des personnes. Elle incarne des valeurs d'altérité et d'égalité. Le citoyen culturel n'est plus consommateur, ni public. Elle englobe, à la suite des droits civiques, politiques et sociaux, les droits culturels. La culture peut même redonner à voir, à entendre, à pratiquer ces droits fondamentaux.

À LIRE AUSSI

- [Projet de loi égalité et citoyenneté, l'intégrale pour les collectivités](#)
- [Parité culturelle, comment l'Etat met la pression sur les collectivités](#)
- [Les publics dits « empêchés » encore trop éloignés des bibliothèques](#)

## Pourquoi opter pour une problématique aussi générale ?

---

Nous aurions pu proposer une entrée technique sur des thèmes comme l'accès à la culture, l'éducation artistique et culture, le développement durable et la culture, les droits culturels, etc.

Bien sûr, ces thèmes se retrouveront dans les ateliers des Assises, mais nous souhaitons poser une question qui tire notre réflexion professionnelle vers le haut et qui soit plus englobante : la citoyenneté recoupe tous ces sujets souvent débattus, et elle permet de repositionner la culture comme un projet politique, dont les élus et les citoyens doivent se saisir. Car l'enjeu est crucial : si nous ne parvenons pas à faire vivre une citoyenneté culturelle, qui passe par la reconnaissance de l'altérité, alors les citoyens se définiront par une identité culturelle à viser non universelle. Avec les attitudes de repli que cela implique.

Envisager les individus comme acteurs dans un cadre commun – leur citoyenneté – se traduit par des démarches de participation et de co-construction. La citoyenneté repositionne la culture dans le développement humain. En ce sens, il s'agit autant d'interroger notre héritage culturel que de nous projeter vers l'avenir.

### À LIRE AUSSI

- [Citoyenneté : l'éducation des jeunes passe par la prise de parole](#)
- [Quelle place pour les bibliothèques dans la politique de la ville ?](#)
- [La bibliothèque, ressource laïque ancrée sur son territoire](#)

## N'est-ce pas une approche nouvelle pour les élus ?

---

Certes, les élus ont eu, jusqu'à présent, une vision civique de la citoyenneté. Mais la citoyenneté ne se limite pas au seul fait d'aller voter. Notre objectif est de fournir aux élus des éléments techniques pour qu'ils formulent un projet de politique culturelle. Elus et techniciens pourront travailler ensemble lors de ces Assises, dans une relation de confiance.

Les élus et techniciens doivent s'engager dans une démarche de co-construction, avec un enjeu clair et simple, en l'occurrence la citoyenneté culturelle. Ce n'est pas un hasard si notre dernier forum portera sur l'engagement politique et les coopérations pour un projet culturel républicain et démocratique.

### À LIRE AUSSI

- [Quand élus et professions culturelles se marchent sur les pieds ?](#)
- [Bilan Hollande : en culture, une loi fleuve, mais pas de ligne directrice](#)

La présentation des Assises évoquent une « appétence pour une participation accrue à la vie artistique et culturelle ». Comment s'exprime cette demande ?

---

Elle ne se manifeste pas dans le rapport classique entre offre et demande. En d'autres termes, elle ne correspond pas du tout à une attitude de consommation culturelle. Le secteur où cette appétence se manifeste avec le plus de force est celui des pratiques en amateur. Il y a là incontestablement une énorme énergie à capter. Les pratiques en amateur constituent de multiples entrées dans la culture. Autre indice : le succès des projets participatifs, les nouveaux lieux culturels (fabriques, friches, granges culturelles...), qui proposent des formes hybrides mélangeant projets culturels et actions de solidarité.

Tout cela témoigne à la fois d'une prise de distance avec la consommation culturelle de masse et d'une volonté d'être ensemble. Cette nouvelle génération de lieux culturels porte des enjeux importants, en termes de revitalisation du milieu rural, de recomposition des centres villes, de création de lien social, d'économie sociale et solidaire...



Le Petit FabLab de Paris, ©Mitch Altman CC BY 2.0, via Wikimedia

## Les acteurs publics savent-ils répondre à ces demandes émergentes ?

---

Plus ou moins. Car leurs « dispositifs » d'intervention ne sont pas adaptés, notamment parce qu'ils sont conçus sur la base de critères à respecter, alors qu'il faut de la souplesse pour prendre en compte le caractère mouvant de ces initiatives. Les DAC manquent manifestement d'ingénierie face à ces nouvelles modalités de participation culturelle et artistique.

Quant aux élus, ils n'ont pas encore assez de paroles politiques fortes sur le sujet.

## Les Assises comporteront un atelier sur l'économie sociale et culturelle. Pourquoi les DAC s'intéressent-ils à ce secteur ?

---

Dans l'économie sociale et solidaire, il y a quelque chose d'éminemment culturel, basé sur l'altérité des projets, qui privilégie l'humain, le lien social, la co-construction, la gouvernance partagée. En ce sens, les nouveaux modes de travail et d'entrepreneuriat culturel sont aussi l'expression d'une citoyenneté renouvelée.

L'économie sociale et solidaire participe de la vitalité de la démocratie. L'intersection entre cette économie-là et le champ culturel constitue un terrain d'expérimentation et d'innovation sociale. Nous nous devons de regarder les projets culturels de ce secteur, et voir comment nous pouvons accompagner ses acteurs.

### À LIRE AUSSI

[Economie sociale et solidaire et collectivités territoriales, un couple à géométrie variable](#)

## Vous n'évoquez pas la question budgétaire, habituellement omniprésente dès que l'on parle politique culturelle...

---

Elle sera forcément mentionnée lors de la présentation d'expériences. Elle est, bien entendu, très importante. Cependant, l'approche financière ne permet pas de répondre à la question fondamentale du sens que l'on veut donner aux politiques culturelles territoriales. On pourrait multiplier les budgets culturels par trois, il faudrait, de toute façon savoir, ce que l'on fait de cet argent, selon quelle répartition, pour quels objectifs. Par exemple,

dans les débats sur les budgets, on oublie souvent de parler des crédits dédiés à l'ingénierie culturelle et à la formation des DAC.

## Où en est la mise en œuvre des droits culturels ?

---

Nous n'avons pas encore d'exemples de collectivité ayant mis en œuvre les droits culturels de manière stricto sensu. Le sujet s'avère très complexe, et le risque du dogmatisme n'est jamais loin. Force est de constater que tout le monde ne met pas forcément les mêmes choses derrière ces mots : démocratie participative, prise en compte des publics empêchés, développement du lien social, éducation artistique et culturelle... La [loi NOTRe](#) et la [loi CAP](#) les mentionnent, mais n'en donnent aucune définition. Elles n'indiquent pas non plus comment les mettre en œuvre. De ce fait, le risque est grand de tout ranger sous ce concept, ce qui conduirait à avoir une démarche uni-centrée, là où, au contraire, nous souhaitons privilégier une démarche transversale.

À LIRE AUSSI

[Qui a peur des droits culturels ?](#)



Le Poulain de Pézenas (Hérault), classé chef-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'Unesco, ©Daniel71953 GFDL wikimédia

## Nombre d'élus se montrent réservés sur la question des droits culturels. Est-ce annonciateur de difficultés ?

---

Il faut reconnaître que cette notion est arrivée de très loin (les textes internationaux) et très rapidement, à la faveur d'une loi par ailleurs consacrée à la réforme territoriale. Nous devons travailler avec les élus et des porteurs de projets autour d'enjeux comme l'interculturalité, le développement de temps et de lieux d'expression culturelle. Car les droits culturels ne se décrètent pas de but en blanc. Le monde de la recherche doit aussi être entendu sur la question.

Les DAC sont des opérateurs : ils doivent passer du concept à l'action, et trouver les outils. En matière d'accès et de partage de la culture, les DAC sont très volontaires et trouvent souvent des solutions innovantes, qui permettent à de nombreux acteurs des champs culturel, éducatif, social, urbanistique, de travailler avec les habitants afin de favoriser l'expression, le partage culturel.

## L'Europe est présente dans le titre des Assises et dans un des ateliers. Comment abordez-vous la dimension européenne?

---

Généralement, on aborde l'Europe en parlant des fonds européens. Nous pensons qu'il faut, au contraire, examiner les ressorts d'une citoyenneté européenne en partant des territoires et du champ culturel. Et voir comment les collectivités et les acteurs culturels peuvent contribuer à construire cette citoyenneté européenne et une culture commune. Il existe, certes, un programme culturel européen, Europe Créative, mais il ne pose pas la question de la citoyenneté. Nous devons redire les fondamentaux d'une culture à la fois commune, riche de ses diversités et ouverte.

## L'avènement du numérique traverse le champ culturel et le bouleverse de fond en comble. Où en est la réflexion des DAC à ce sujet ?

---

Force est de constater que ce thème est encore souvent incompris, parce que mal défini. Une politique culturelle numérique ne se limite pas à l'équipement des jeunes en tablette. Il s'agit aussi de développer des contenus et des pratiques. Le numérique revisite les modes de consommation culturelle et la place du public.

Les collectivités doivent donc examiner les potentialités du numérique qui favorisent la rencontre culturelle. Il ne faut pas fétichiser les outils. C'est l'acte de médiation, d'information et de création qu'ils portent qui est le plus

important. Il faut mesurer comment le numérique nous permet de rompre les barrières géographique, symbolique, économique de l'accès à la culture par des pratiques culturelles renouvelées. Le numérique outille les citoyens à devenir acteurs de leur vie artistique et culturelle.

Cependant, la question des équipements est incontournable : pour développer une politique numérique, il faut disposer d'infrastructures. Ce qui a un coût. Il n'est guère possible d'envisager des résidences sur les arts numériques ou des démarches de coproduction artistique sans investissements. Par ailleurs, pour les DAC, le numérique constitue naturellement un important enjeu de formation.

À LIRE AUSSI

[le numérique, un outil au service de la participation citoyenne](#)

THÈMES ABORDÉS

- [Citoyenneté et droits de l'homme](#)
- [Innovation - recherche et développement](#)
- [Numérique](#)
- [Politiques culturelles](#)